

Séance du 27 Octobre 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaëz, Saussié, Adjoint ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. Saussie ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Melle Carreiro à Mme Doucet-Joyé ; Mme Bisauta à M. Causse.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES – Tournage d'un long métrage « une saison dans pop-corn »

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La société de production Beta Prod souhaite tourner un long métrage à Bayonne en 2005 et 2006, intitulé « Une saison sans Pop Corn », dont la réalisation sera confiée à Monsieur Gaël MOCAER, réalisateur.

Ce film, dont le synopsis a été soumis à la Ville de Bayonne, nous plonge pendant un an dans les coulisses d'un cinéma de quartier, à Bayonne, le cinéma d'art et essai « l'Atalante ». Il raconte la vie d'un cinéma tel qu'on ne le voit pas de l'extérieur et permet de découvrir l'envers d'un décor que tout le monde souhaite un jour approcher.

Afin de pouvoir boucler son budget, la société Beta Prod, qui a sollicité et obtenu les participations financières, notamment de la Région à hauteur de 90.000 € et du CNC qui arrêtera de manière précise sa participation après avoir visionné le film avec une garantie minimale de 50.000 € et un maximum de 100.000 €, sollicite l'intervention de la Ville.

Compte tenu que ce film se déroule entièrement à Bayonne et participe par la diffusion qui en sera faite à la promotion de la Ville et de la politique culturelle qu'elle impulse, notamment dans le domaine du 7^{ème} art, je vous propose de nous associer à sa réalisation, d'attribuer une somme de 6.000 € au titre d'aide à la production cinématographique et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.